



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Banque de France

Question écrite n° 11845

Texte de la question

M. Jean-Marc Ayrault * souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'avenir des succursales de la Banque de France. Deux plans de réorganisation et de modernisation du réseau ont été conduits ces dernières années dans le cadre d'une rationalisation des services : l'un portant sur la fabrication des billets, l'autre sur la réforme des activités des caisses départementales. Il est évident que l'environnement européen de gestion des Banques centrales a évolué tout particulièrement avec l'introduction de l'euro et qu'un certain nombre de mesures d'adaptation doivent être trouvées ; c'est d'ailleurs le sens de certaines nouvelles missions que remplit la Banque de France comme le suivi des commissions de surendettement ou l'expertise financière des entreprises et des missions d'emplois. Cette évolution qualitative a ainsi permis le maintien des 211 succursales sur l'ensemble du territoire et est reconnue par l'ensemble des acteurs locaux, y compris dans le monde économique. La mission de réorganisation conduite par le gouverneur de la Banque de France, cependant, semble faire sienne la réduction du nombre de succursales ; ce qui est inacceptable. Si la France a le réseau le plus dense d'Europe, il reste néanmoins qu'elle est aussi unique dans sa vision d'aménagement et de gestion du territoire ; encore une fois, l'argument d'uniformité européenne est utilisé pour réduire drastiquement les missions de services publics. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures que le Gouvernement entend prendre pour le maintien des missions et la sauvegarde de toutes les succursales de Loire-Atlantique, plus précisément.

Texte de la réponse

Le gouverneur de la Banque de France a confié en octobre dernier deux missions d'étude au secrétaire général de la banque sur l'évolution du réseau des succursales et sur l'avenir des opérations avec la clientèle particulière. Les deux rapports sur l'évolution de ce réseau ont été remis au gouverneur le 7 février. Ces documents techniques ont été immédiatement diffusés au personnel, aux organisations syndicales et mis à la disposition des élus locaux. Dans un contexte en profonde évolution, ces études examinent comment la banque peut effectuer les mêmes missions de manière plus efficace avec un réseau plus resserré. Seules les opérations avec la clientèle particulière, qui n'ont plus de justification, seraient interrompues. S'est ensuite ouverte une consultation large et approfondie des personnels et des élus. Cette consultation fournira les éléments complémentaires permettant de donner un contour définitif au projet de modernisation de l'implantation territoriale de la banque. Le gouverneur de la Banque de France a d'ores et déjà indiqué, à la suite des échanges conduits avec les représentants du personnel et des élus, qu'il s'orientait vers une organisation départementale du réseau et qu'il n'y aurait aucun licenciement, quel que soit le statut des agents. Pour garantir l'exercice des missions de service public par les succursales, l'Etat conclura également avec la Banque de France un contrat de service public, qui précisera les objectifs qui lui sont assignés en matière de service public rendu aux usagers, notamment en matière de gestion des dossiers de surendettement. En tout état de cause, l'Etat entend conforter la Banque de France dans sa volonté de jouer tout son rôle dans la vie économique locale. Celui-ci doit néanmoins être conçu dans le souci d'optimiser la gestion dont l'établissement est comptable devant la Nation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Ayrault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11845

Rubrique : Banques et établissements financiers

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2003, page 939

Réponse publiée le : 7 avril 2003, page 2725